

DEVENEZ RELAYEUR !

Vous avez de l'expérience dans l'accompagnement de personnes en situation de dépendance. Vous cherchez un complément de revenu ? Devenez relayeur avec le service Bulle d'air !

Qu'est-ce qu'un relayeur ?

Vous prenez le relais d'un aidant qui s'occupe de son proche fragilisé par l'âge, la maladie ou le handicap.

Vous intervenez au domicile de la personne aidée, le temps d'une demi-journée, d'une nuit, jusqu'à 48 heures consécutives.

Plus d'information ?

CONTACTEZ-NOUS !

bulledairaquitaine@gmail.com

du lundi au vendredi
de 09h00 à 17h00
au 07 71 72 14 83

Je veux mon relais !

RIEN DE PLUS FACILE !

1. Prise de contact avec la responsable de secteur du service Bulle d'air.



2. Rencontre à domicile en votre présence pour recueillir de façon personnalisée vos besoins.



3. Sélection et proposition des relayeurs par le service Bulle d'air, Vous validez le choix.



4. Intervention : le jour J, le relayeur vient au domicile et effectue le remplacement de l'aidant.



5. Suivi personnalisé à l'issue du relais, le service Bulle d'air effectue un bilan de l'intervention.



PRENDRE DU TEMPS POUR SOI, C'EST AUSSI PRENDRE SOIN DE L'AUTRE.

CONTACTEZ-NOUS !

bulledairaquitaine@gmail.com

du lundi au vendredi
de 09h00 à 17h00
au 07 71 72 14 83

AASS

à l'initiative de :



Nos partenaires :



Ne pas jeter sur la voie publique
Impression : Imprimerie de Basse Navarre - 28 bis Avenue du Bois de la Ville - 64120 St palais
Association d'Action Sanitaire et Sociale Sud Aquitaine - SIPRET - 782 101 687 00013 - 262 route de Balhade - 40410 MOUSTEY





UNE SOLUTION DE RÉPIT À DOMICILE

Vous vous occupez d'un proche fragilisé par l'âge, la maladie ou le handicap ? Vous avez besoin de vous absenter pour vous acquitter d'obligations d'ordre personnel ou professionnel, pour prendre soin de vous ? Mais vous ne pouvez vous l'accorder, faute de relais ?

Des relayeurs de confiance, sélectionnés et mandatés par nos soins, prennent votre relais et accompagnent votre proche, de jour comme de nuit, dans sa vie de tous les jours : compagnie, repas, aide aux gestes quotidiens, sorties ...

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le service Bulle d'air intervient sur les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Grâce au dispositif de relayage à domicile Bulle d'air, vous profitez d'un service « à la carte » pour du relais à domicile :

- une demi-journée,
- une journée,
- une soirée,
- une nuit,
- un week-end,
- ou quelques jours de répit...

De manière régulière ou ponctuelle à la seule condition que le remplacement dure 3 heures consécutives minimum.

Le dispositif offre un service mandataire. Afin de vous soulager, il s'occupe de la recherche et de la sélection du personnel effectuant le relais. Il effectue aussi la gestion administrative et financière. Ainsi vous profitez d'un répit sans vous ajouter une charge mentale supplémentaire.

QUELLES AIDES ?

Le tarif du relais à domicile est variable. Il dépend des missions confiées au relayeur, de la durée d'intervention et des aides financières disponibles. Celles-ci permettent de diminuer le coût de la prestation.

Elles dépendent de votre situation :

- le crédit d'impôt de 50 % sur l'ensemble des dépenses engagées,
- l'exonération des charges patronales de la sécurité sociale pour les personnes :
 - âgées de plus de 70 ans,
 - bénéficiant de l'APA (l'allocation personnalisée d'autonomie),
 - titulaire de la carte d'invalidité à plus de 80 %,
- les aides sociales des caisses de retraite principales et/ou complémentaires.

Devis gratuit !